

A3MDV
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 18 000 euros
Siège : 48 CHEMIN DE CHATEAUNEUF L'ALMANET,
84510 CAUMONT-SUR-DURANCE
Siège de liquidation : 48 Chemin de Chateauneuf l'Almanet 84510
CAUMONT-SUR-DURANCE
799 086 947 RCS AVIGNON

RAPPORT DU LIQUIDATEUR
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE CLÔTURE DE LIQUIDATION
DU 23 OCTOBRE 2025

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, à l'effet de vous rendre compte de notre mission de liquidateur et de vous demander de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

La dissolution anticipée de la Société a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2024.

A compter de ce jour, jour de la dissolution de la Société, nous avons effectué les opérations suivantes :

- Liquidation des actifs
- Approbation des comptes clos au 31 décembre 2024

Le compte de liquidation que nous vous présentons fait ressortir un solde positif de 45 560,12 euros que nous vous demanderons de répartir entre les associés.

Le reliquat actif du compte de liquidation au 30 septembre 2025 de la Société, s'élevant à 45 560,12 euros et supérieur au montant non amorti du capital social de 18 000 euros, ainsi que le solde du compte courant d'associé d'un montant de 29,44 euros, permet ainsi le remboursement du montant nominal des parts sociales, soit 10 euros par part sociale, et fait en outre apparaître **un boni de liquidation de 27 530,68 euros**, revenant aux associés en application de l'article 29 et 30 des statuts à raison de 15,29 euros par part sociale .

Nous vous proposons de rembourser le montant nominal des parts sociales et de répartir le boni de liquidation suivant les indications ci-dessus et de conférer tous pouvoirs au liquidateur à l'effet de procéder à ces remboursements et répartition.

Nous vous précisons que ce boni de liquidation est fiscalement traité comme un revenu distribué et que lorsque le bénéficiaire est une personne physique, le boni est soumis l'année de son versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement du boni de liquidation.

A3MDV

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du boni de liquidation.

L'année suivante, le boni de liquidation est déclaré avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

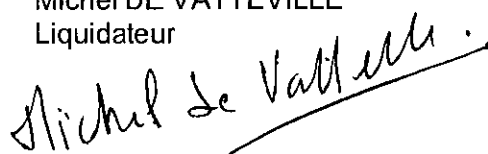
Il est précisé qu'un droit de partage, au taux en vigueur de 2,5 % appliqué au boni de liquidation, soit la somme de **688 euros**, devra être acquitté auprès de l'administration fiscale.

Les documents, comptes et rapports vous ont été adressés dans les conditions et délais prévus par la loi, les règlements et nos statuts.

Nous vous invitons à adopter les résolutions proposées, à donner quitus de notre gestion et à constater la clôture de la liquidation de la Société.

Fait à CAUMONT-SUR-DURANCE,
Le 8 octobre 2025.

Michel DE VATTEVILLE
Liquidateur

A handwritten signature in black ink, reading "Michel De Vattville", with a horizontal line drawn underneath it.